



ARRETE N° ARR 26.598/E

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA FORMATION
SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET DE
CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA MAIRIE DE BRUNOY –
ABROGE L'ARRETE N°24.162/E DU 23 AVRIL 2024**

Le Maire de BRUNOY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la fonction publique,

VU le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU le procès-verbal des élections municipales du 15 mars 2026,

VU le procès-verbal des élections du Maire et des adjoints en date du 21 mars 2026,

VU la délibération n° 22.049/E du 28/06/2022 de l'organe délibérant de la Ville de Brunoy portant création au sein du CST d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail et fixant le nombre de ses membres,

VU l'arrêté n°23.016/E en date du 17 janvier 2023 portant composition de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail de la Mairie de Brunoy,

VU l'arrêté n°24.162/E en date du 23 avril 2024 portant modification de la composition de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail de la Mairie de Brunoy,

VU le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au comité social territorial en date du 8 décembre 2022,

CONSIDERANT qu'il est de la responsabilité du Maire de désigner les représentants de la collectivité devant siéger au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au titre du collège Employeur,

CONSIDERANT le renouvellement du Conseil Municipal intervenu à l'issue du scrutin du 15 mars 2026,

CONSIDERANT le départ de la collectivité d'un agent représentant de la collectivité,

CONSIDERANT le départ de la collectivité d'un agent représentant du personnel,

CONSIDERANT la démission d'un agent, de ses fonctions de représentant du personnel,

ARRETE N° ARR 26.598/E**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA FORMATION
SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET DE
CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA MAIRIE DE BRUNOY –
ABROGE L'ARRETE N°24.162/E DU 23 AVRIL 2024**

CONSIDERANT le courriel du 6 octobre 2026 de la CFDT Interco 91 ayant pour objet « Désignation liste F3SCT »,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, en conséquence, d'actualiser la composition des représentants de la collectivité et des représentants du personnel appelés à siéger au sein de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail,

ARRETE

ARTICLE 1 : ABROGE l'arrêté n°24.162/E en date du 23 avril 2024 portant modification de la composition de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail de la Mairie de Brunoy, qui est remplacé par le présent arrêté.

ARTICLE 2 : La composition de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du Comité Social Territorial de la Mairie de Brunoy s'effectue sur la base de 4 représentants titulaires.

ARTICLE 3 : Désigne Madame Catherine CHABOSSON comme Présidente de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du Comité Social Territorial de la Mairie de Brunoy.

ARTICLE 4 : La composition de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail siégeant auprès de la Mairie de Brunoy est la suivante :

Représentants de la collectivité	
Titulaires	Suppléants
Madame Catherine CHABOSSON	Madame Nathalie ALCARAZ
Monsieur Dominique SERGI	Monsieur Eric ADAM
Monsieur Laurent BOSCH	Monsieur Denis LE NEGARET
Madame Sophie FERREIRA	Madame Marie-Liesse DELBES

ARRETE N° ARR 26.598/E

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA FORMATION
SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET DE
CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA MAIRIE DE BRUNOY –
ABROGE L'ARRETE N°24.162/E DU 23 AVRIL 2024**

Représentants du personnel	
Titulaires	Suppléants
Monsieur Pascal SCARATTI	Madame Séverine CORNUAU
Madame Stéphanie BOYER	Monsieur Ludovic BLIN
Madame Valérie DAGUET	Monsieur Hicham TAWAE
Madame Caroline TOREAU	Monsieur Aziz TANZY

ARTICLE 5 : La Direction Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera soumis au contrôle de légalité, affiché dans les locaux administratifs, sur le site de la Ville et dans le registre des actes de la Ville. Il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa notification

ARTICLE 7 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à Monsieur le Président du Centre de Gestion, Madame la Préfète de l'Essonne.

ARRETE N° ARR 26.598/E

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA FORMATION
SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET DE
CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA MAIRIE DE BRUNOY –
ABROGE L'ARRETE N°24.162/E DU 23 AVRIL 2024**

ARTICLE 8 : Une copie sera adressée aux membres de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Fait à Brunoy, le 7 octobre 2026 07 octobre 2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER



Acte publié sur le site de la Ville le : 15/10/2026

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté
Numéro attribué à l'acte : ARR 26.598/E

Objet de l'acte : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA FORMATION SPECIALISEE EN
MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA
MAIRIE DE BRUNOY - ABROGE L'ARRETE N°24.162/E DU 23 AVRIL 2024

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 3 - Designation de représentants

Transaction Préfecture : 091-219101144-20261007-BRU_AR_26520_1-AR

Date de l'acte : 07/10/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_26520_1

Date de réception en Préfecture : 15 octobre 2026